prévu, les dépenses pour lesquelles le Parlement n'a pas voté de crédits peuvent être autorisées par mandat du gouverneur général, autorisation spéciale donnée par décret du conseil (directive du Cabinet). Les mandats ne peuvent être émis lorsque le Parlement siège, et le recours à ce procédé est assujetti en outre à d'autres restrictions légales. Les dépenses sont examinées à la session suivante du Parlement. Dans le passé, on a eu recours à des mandats pour financer virtuellement toutes les dépenses ordinaires du gouvernement pendant de brèves périodes comme ce fut le cas pendant l'intersession de plus de six mois qui a précédé et suivi les élections de 1979.

Modalités

Si, comme cela s'est produit lors des dernières élections tenues le 22 mai 1979, aucun des partis ne remporte la majorité des sièges à la Chambre des communes, un gouvernement minoritaire est formé. C'est généralement le parti qui détient le plus grand nombre de sièges aux Communes qui prend le pouvoir. Cependant, il est possible que le parti arrivé en deuxième ou troisième place forme le gouvernement s'il jouit d'un appui suffisant de la part des "tiers partis".

Son succès ou son échec dépend ensuite de sa capacité à s'assurer suffisamment de votes d'un ou de plusieurs partis d'opposition. Cet appui est nécessaire pour voter les projets de loi et repousser



Durant une visite sur un chantier, à Lauzon (Québec), le chef du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a serré la patte d'un adorable petit chat adopté par les ouvriers.



Le chef du Parti libéral, M. Pierre Trudeau, bavarde avec des étudiants de l'University of Western Ontario (London).

Position des partis à la dissolution du vingt et unième Parlement

Partis	Nombre le sièges
Parti progressiste-conservateur	136
Parti liberal	114
Nouveau Parti démocratique	27
Crédit social	5

les motions de censure dirigées contre le gouvernement.

Si les gouvernements minoritaires détiennent un pouvoir fragile, il ne s'ensuit pas nécessairement une paralysie du Parlement. Au contraire, nombreux sont ceux qui estiment que les gouvernements minoritaires sont à la fois plus prompts à répondre aux désirs de la population et plus productifs en termes de programmes législatifs efficaces. Ainsi, le régime universel d'assurance-maladie du Canada, le programme des travaux d'hiver et le Régime de pensions du Canada ont tous été institués par des gouvernements minoritaires.

Dans le cadre des débats quotidiens, les petits partis d'opposition sont en mesure d'influer tant sur les politiques du gouvernement que sur celles de l'Opposition officielle. En effet, il arrive souvent que le gouvernement modifie ses programmes pour plaire à un ou à plusieurs partis d'opposition.

La trente-deuxième élection fédérale Cette élection fédérale sera la trentedeuxième depuis la Confédération. Elle se tiendra dans 282 circonscriptions électorales, et un député sera élu dans chacune d'entre elles. Plus de 15 millions de Canadiens auront le droit de voter. Lors de l'élection du 22 mai dernier, un total de 11 537 909 votes ont été dépouillés, ce qui représente environ 76 p. cent du nombre d'électeurs inscrits sur la liste officielle.

Pour avoir le droit de voter, une personne doit avoir au moins 18 ans au moment de l'élection, être de citoyenneté canadienne et résider au Canada. Un certain nombre de personnes n'ont pas le droit de voter, notamment les juges nommés par le gouvernement fédéral, les détenus dans les pénitenciers, le directeur général des élections et ses présidents d'élection.

Il y avait neuf partis politiques enregistrés lors de la dernière élection générale: le Parti progressiste-conservateur, le Parti libéral, le Nouveau Parti démocratique, le Crédit social, le Parti marxiste-léniniste, le Parti communiste du Canada, le Parti Rhinocéros, l'Union populaire et le Parti libertaire. Lors de la dernière élection, 1 424 candidats étaient en lice.

Investissements importants de Gulf Canada en Alberta

La société Gulf Canada a annoncé récemment son intention d'investir de fortes sommes d'argent dans le gaz naturel, les sables bitumineux et l'huile lourde de l'Alberta.

Selon une nouvelle de la Presse canadienne publiée dans *Le Droit*, le coût de la prospection faite par la Société, qui était de \$447 millions en 1979 passera à \$645 millions en 1981 et à \$800 millions en 1985.

Le président-directeur général de la société Gulf a, d'autre part, annoncé la construction d'une nouvelle usine de gaz naturel qui sera située à 220 kilomètres d'Edmonton. On prévoit qu'elle sera réalisée au coût de \$200 millions et que sa capacité sera de quelque 4 500 000 mètres cubes.

Gulf concentrera ses efforts de prospection de l'huile lourde le long de la frontière séparant l'Alberta de la Saskatchewan.

La production d'huile lourde, qui est actuellement de 200 000 barils par jour, devrait passer à, au moins, 350 000 en 1995.